

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 4022**

présenté par

M. Reda, M. Le Fur, M. Pauget, Mme Serre et M. Parigi

ARTICLE 48

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« sols »,

le mot :

« espaces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la définition, le sol est approché sous un angle environnemental difficilement transposable dans un document d'urbanisme. Il est proposé de lui substituer la notion d'espace utilisée dans le code de l'urbanisme et adaptée à l'intégration de l'objectif de lutte contre l'artificialisation dans les documents d'urbanisme.

Tel est l'objet du présent amendement.